## environnement

## Des refuges sous les toits pour les chauves-souris

En Deux-Sèvres, dix-sept communes sont engagées dans une opération de préservation du mammifère volant en lien avec DSNE. Exemple à Mazières.

tine, le clocher de l'église a longtemps servi d'abri pour les colonies de grands rhinolophes et les murins à oreilles échancrées. Chassées par les pigeons, ces deux espèces de chauves-souris se font désormais de plus en plus rares dans le bourg. Depuis le 11 juin, elles peuvent désormais se réfugier dans les combles de la mairie, utilisés pour stocker les archives avant la rénovation du bâtiment l'an dernier. Avec l'aide de Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE), la municipalité a mené un chantier participatif d'aménagement des lieux pour le confort de ces petits mammifères.

## Vingt-trois espèces en Deux-Sèvres

« Nous avons démonté une fenêtre pour laisser un passage afin que les chauves-souris puissent entrer en volant. Nous avons aussi installé un nichoir artificiel en contreplaqué sous la charpente », précise Claude Largeau, adjoint au maire en charge des bâtiments. Les ouvertures ont également été recouvertes d'un drap noir pour assombrir la pièce.

Avec Mazières, dix-sept collec-



Le grand rhinolophe, l'une des 23 espèces en Deux-Sèvres.

(Photo Laurent Bourgouin)

tivités ont ainsi créé un refuge pour chauves-souris en Deux-Sèvres. Un département qui compte 23 espèces différentes, toutes protégées. « Nous avons connu une régression sur les dix, vingt dernières années en raison du remembrement agricole, de la mortalité routière, de la rénovation du bâti... », rappelle Yoann Prioul, chargé de mission chiroptères et mammifères terrestres au sein de DSNE.

Ces petits animaux demeurent d'ailleurs très utiles pour la biodiversité. « Ils consomment quasi exclusivement des in-



Alain Clairand et Claude Largeau, maire et adjoint en charge des bâtiments à Mazières, ont réaménagé les combles de la mairie avec l'aide de DSNE, représenté par Yoann Prioul.

sectes, particulièrement les ravageurs, et jouent un rôle de régulation », insiste Yoann Prioul, qui minimise l'image de suceurs de sang à laquelle ils sont souvent associés. « Cela concerne seulement deux espèces en Amérique du Sud, qui ne suce que le sang des bovins.»

## Les particuliers aussi concernés

Initiée par la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM), cette opération concerne aussi bien les communes que les particuliers. « Beaucoup d'espèces vivent dans l'habitat humain, dans les combles ou les caves. Mais les propriétaires ne sont pas forcément au courant ou ont peur de s'engager », souligne le chargé de mission de DSNE. L'association accompagne justement dans la réalisation des travaux, souvent peu coûteux pour les créateurs de refuges de chanves-souris

Édouard Daniel

Pour signaler une colonie ou aménager un refuge, contacter Deux-Sèvres Nature Environnement, tél. 05.49.73.37.36.

